

1 LE FAUTEUIL DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Assis dans le fauteuil sculpté en chêne se trouvant du côté sud de la Chambre, le Président dirige les travaux de l'Assemblée. Il fait en sorte que les députés respectent les règles de conduite et la procédure parlementaire établies. Le Président est impartial et ne vote que pour rompre l'égalité des voix.

2 LA TABLE

Le greffier de l'Assemblée législative et les greffiers à la Table siègent à la Table située sur le parquet de la Chambre. Les greffiers enregistrent les décisions de l'Assemblée législative et donnent des conseils non partisans sur la procédure parlementaire au Président et à tous les députés.

3 LE SERGENT D'ARMES

Le sergent d'armes est chargé de la sécurité des édifices du Parlement, y compris celle de la Chambre. Le sergent d'armes est assis à côté de la barre de la Chambre, pour assurer la sécurité des députés et faire respecter les ordres du Président.

4 LA MASSE

La masse symbolise le pouvoir de gouverner de l'Assemblée législative. Elle est déposée sur la Table par le sergent d'armes au début de chaque séance pour signifier que l'Assemblée législative délibère avec la connaissance et le consentement véritables de la Couronne.

5 LA BARRE DE LA CHAMBRE

La barre de la Chambre, fabriquée en laiton, démarque à l'entrée de celle-ci un seuil qui ne saurait être franchi par quelqu'un qui n'est pas député, sauf à l'invitation du Président. La barre de la Chambre sert à rappeler le droit des députés de se réunir à l'abri de toute ingérence de la Couronne.

6 LE HANSARD

Hansard est le compte rendu officiel des délibérations de l'Assemblée législative. Les pupitres des députés sont équipés de microphones, et des caméras posées aux murs de la Chambre assurent la télédiffusion en direct des travaux. La version écrite du Hansard se trouve également sur Internet.



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

de la COLOMBIE-BRITANNIQUE



7 LE GOUVERNEMENT

Un gouvernement majoritaire est formé lorsqu'un parti politique détient la majorité des sièges à l'Assemblée législative. Un gouvernement minoritaire est formé lorsque le parti au pouvoir ne remporte pas la majorité des sièges lors d'une élection générale, mais reçoit néanmoins l'appui d'une majorité des députés.

8 LE PREMIER MINISTRE

Le premier ministre est le chef du parti politique qui reçoit l'appui de la majorité des députés à l'Assemblée législative et devient ainsi le chef du gouvernement provincial. Le premier ministre est aussi le président du Conseil exécutif, qui est constitué des ministres de la Couronne.

9 L'OPPOSITION

Le parti politique qui remporte le deuxième plus grand nombre de sièges lors d'une élection devient l'opposition officielle. Le rôle principal de l'opposition officielle, tout comme celui des autres plus petits partis en opposition et des députés indépendants, consiste à interroger le gouvernement sur son administration et à proposer des solutions de rechange aux politiques gouvernementales en vigueur.

10 LE CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Le chef de l'opposition officielle est le chef du parti politique d'opposition qui a remporté le plus grand nombre de sièges lors d'une élection générale.

11 LA TRIBUNE DU PUBLIC

Des places dans les tribunes surplombant la Chambre sont réservées aux membres du public qui désirent observer le travail des députés. Le public est invité à y assister en tout temps lorsque l'Assemblée législative tient séance.

12 LA TRIBUNE DE LA PRESSE

Ce terme désigne à la fois les places situées au-dessus du fauteuil du Président d'où les journalistes suivent le travail des députés et l'ensemble des journalistes qui couvrent les actualités législatives.

À l'intérieur des édifices du Parlement, à Victoria, en Colombie-Britannique, les 93 représentants élus, appelés députés, se réunissent pour façonner l'avenir de la province.